# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 29 JANVIER 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 29 JANVIER.


### LES NOTAIRES.

La législature paraît decidée à introduire des modifications essentielle dans les lois relatives aux notaires. Elle a raison. Ces lois révisées à plusieurs reprises et profondément altérées par la nouvelle Constitution n'ont plus aucune valeur à l'heure qu'il est.

Les notaires étaient d'abord inamovibles: ils ne le sont plus aujourd'hui. La durée de leurs importantes fonctions est limitée d'une manière assez vague dans la charte de 1845. Leur nombre d'abord restreint par la coutume s'est accru pendant ces dernières années dans une mesure en dehors de toute proportion avec la somme des affaires. Ce n'est pas tout! Parmi les notaires nommés par M. Mouton et M. Johnson, il en est certes qui sont capables de remplir la charge qui leur a été confiée, mais combien d'autres ont prouvé qu'ils ne comprenaient rien à leur nouvelle carrière et ont été obligés de l'abandonner après quelques mois de chômage!

Il est evident que le corps des notaires a besoin d'être réorganisé. Ce que l'on proposera ne sera jamais aussi mauvais que ce qui existe à present. La faveur seule présidé actuellement au choix des notaires. Un homme de parti qui ne fait distinguer par son zèle, même aveugle, devient notaire comme il pourrait devenir botaniste ou manœuvre. On ne consulte ni ses capacités ni son aptitude. On veut le récompenser, voilà tout. Quant aux intérêts publics qui peuvent être lésés, on n'y pense même pas.

Nous avons dit qu'une loi nouvelle pour la réorganisation du corps des notaires ne serait jamais aussi défectueuse que les réglements actuels. En effet, aujourd'hui nous trouvons lo. que la nomination des notaires dépend de la faveur; 2o. que la question de capacités est invariablement ecartée.

Impossible de rien imaginer de plus vicieux.

Or, nous posons en principe lo. qu'il faut des garanties au public; 2o. que le principe de la restriction des pouvoirs inutiles et dangereux, consigné dans toutes les chartes libérales, doit avoir une application pleine et entière.

Deux ou trois projets de loi ont déjà été soumis aux chambres. Nous nous proposons d'analyser celui du Sénat dont nous avons le texte sous les yeux et qui a été presenté par M. Dutour. Ce projet nous paraît sage et réunit à notre sens toutes les garanties desirables, moins une seule que l'auteur y introduira sans doute sous forme d'amendement.

La première section porte qu'à partir de la promulgation de l'acte, il sera loisible à tous les citoyens de l'Etat qui le desireront, de devenir notaires dans la paroisse ou ils sont domiciliés et où ils ont le droit de voter, en prêtant le serment exigé par la Constitution et en fournissant un cautionnement de dix mille piastres, pour les paroisses d'Orléans et de Jefferson, et de deux mille piastres pour autres paroisses.

La section 2 est relative au cautionnement, lequel doit être donné à l'Etat et être fortifié par le concours de deux répondans solvables à moins. Pour les paroisses d'Orléans et de Jefferson, le cautionnement sera soumis devant l'annotateur des hypothèques, et pour les autres parties de l'Etat devant les recorders de greffes. Les répondans seront liés solidairement et chacun pour le montant total du cautionnement, dont l'objet, nous n'avons pas besoin de le dire, est de garantir la fidèle execution des devoirs du notaire et la remise prompte et exacte de tout ce qu'il recevra en sa qualité officielle.

La section 3 ordonne à l'annotateur des hypothèques et aux recorders de paroisse d'entregister immédiatement le cautionnement et d'en livrer des copies, lesquelles seviraient de preuves encore, à quelconque en aurait besoin dans un procès contre un notaire.

Les autres sections portent en substance que le gouvernement devra livrer une notice à quelqu'un remplira les conditions exigées pour être nommées. La durée des fonctions de notaire sera fixée à deux ans à partir de la date du brevet.

Aucune nouvelle place ne sera livrée aux notaires dont le terme est expiré à moins qu'ils ne remplissent de nouvelles les conditions exigées pour les nouveaux dans la loi. Dans le cas, ou ne les accomplirait en tout ou en partie, les places seront exposées au concours de leur titulaire, qui pourra considérer vacante et le gouverneur pourra transférer leur exigeante sont à un autre notaire soit au candidat qui se sera conformé aux dispositions de la loi.

Tout notaire qui aura fait un acte officiel après l'expiration de ses fonctions et avant d'avoir pris une nouvelle licence; tout notaire qui, absent de sa résidence officielle, participera à une transaction frauduleuse; ou tout notaire qui falsifiera, altérera, detruira, ou permettra que l'on detruise une partie de ses archives, un acte ou tout autre document, sera passible d'un emprisonnement, soit simple soit aux travaux forcés, de deux ans au plus, et ne pourra plus à l'avenir exercer les fonctions de notaire.

Le gouverneur devra promulguer la loi immédiatement, et tous ceux qui exercent maintenant les fonctions de notaire devront dans les dix jours qui suivront la date de cette promulgation, se conformer aux dispositions de la loi nouvelle, à peine de voir déclarer leurs places vacantes.

Voilà le squelette du projet de loi soumis au Sénat. On a du voir qu'il n'y etait pas question de capacités. A cette heure on n'en exige pas non plus; et il n'y aurait à cet égard aucune différence entre les anciennes lois et le nouveau projet. Nous croyons que c'est une lacune qu'il faut combler. Pourquoi la loi n'ordonnerait-elle pas aux candidats de subir un examen devant la Cour Suprême! Nous savons que les dispositions les plus salutaires du moment qu'elles ont un caractère restrictif sont regardées avec une certaine défaveur par la plupart des législateurs. Il est possible que l'auteur du bill ait craint de compromettre le projet de loi en y insérant une pareille clause, mais nous espérons que le comité judiciaire en fera le sujet d'une section additionnelle.

Moyennant cet amendement, la loi nous paraît bonne et infiniment supérieure aux réglements actuels. Elle offrirait des garanties suffisantes et elle aurait l'immense avantage d'ouvrir à tous les citoyens une carrière honorable à laquelle peuvent seuls maintenant aspirer quelques privilégiés. Cette considération, toute démocratique, n'est pas sans valeur dans un pays comme le notre. Qu'importe que le nombre des notaires s'accroisse. Ceux-là seuls qui intéressent le patronage public l'obtiendront. Quant aux autres ils seront forcés comme les avocats sans cause ou les médecins sans clients de songer à autre chose.

Et nous aurons au moins supprimé un privilége et fait un pas nouveau dans la voie du progrès.

Un mal héréditaire.—La direction de la Banque de la Louisiane a déclaré hier un dividende de cinq pour cent sur les bénéfices du dernier semestre, et un autre dividende extra, de dix pour cent, sur le surplus des profits de cette institution. Le fond capital de la banque est, si nous avons bonne mémoire, de $1,000,000, ce qui porte le double dividende à repartir entre les actionnaires à la somme respectable de $600,000.

### NOUVELLE CREVASSE.

Nous apprenons avec regret qu'une crevasse s'est formée hier sur l'habitation de M. Lacoste, de l'autre bord du fleuve. L'ancienne levée a cedé sur une étendue d'environ cinquante perche et l'eau se precipitant avec violence contre la nouvelle chaussée en a emporté plus de soixante pieds. Il sera extrêmement difficile de réparer la brèche à cause du mauvais temps: en attendant le Mississipi inonde les campagnes voisines.

Hollandais au Michigan.—On ignore peut-être qu'une colonie flamande de Hollandais est établie au Michigan. Arrivés depuis quelque temps dans cet Etat ils y ont déjà fondé des villes et ont poussé leur défrichement jusqu'à la grande Rivière.

La malle.—La malle-poste nous joue le mauvais tour de s'embourber invariablement deux ou trois fois la semaine dans les méchantes ornières de certains Etats du Sud. Pas un seul journal du Nord ne nous est parvenu hier.

Il est arrivé hier pour la première fois, par la voie du vieux bassin, à bord de la goélette Gouver, neur Villaré, 50 boucauts de sucre de la récolte de la rivière Amite. Ce sucre est consigné à MM. Médard & Viguaud.

## Nouvelles de 15 jours plus récentes d'Europe.

### ARRIVEE DU NIAGARA.

Hausse sur le coton,—ventes de 69,000 balles—Lenteur sur le marché aux céréales—Changement proposé dans le système monétaire—Nouvelle réduction sur le taux d'escompte de la Banque—Réception du message du President des Etats-Unis.

*Baltimore, 25 janvier.*

Le steamer Niagara est arrivé à Halifax à une heure, mercredi matin. Le coton a haussé à Liverpool d'un quart de penny en plein, durant les deux dernières semaines précédent le départ du steamer. La farine a fléchi de six pences. Le maïs a également baissé de prix. Les consolidés se sont clos à 97. Les nouvelles politiques ne sont d'aucune importance.

DEUXIEME DEPECHE.

Baltimore, 25 janvier.

*Suite des nouvelles du Niagara.*

Le marche au coton est en grand mouvement. Il s'est vendu soixante-neuf mille balles. Les spéculateurs en ont pris 49,000. Les prix ont haussé d'un quart sur toutes les descriptions.

TROISIEME DEPECHE.

BALTIMORE, 25 janvier.

L'arrivée de l'*Hibernia* à Liverpool, le 9, a causé un grand mouvement sur le coton. Au commencement de la semaine précédent le départ du *Niagara*, on s'est aperçu que le comité des courtiers avait commis une erreur de 80,000 balles en moins, dans l'estimation du stock de coton. Malgré cette différence de chiffre le marché a été très actif dans le cours de la semaine et les prix ont haussé de un quart d. en plein, sur toutes les descriptions. Les cotes données par le comité pour le fair Orleans sont de 6 7/8 d., le fair Upland et Mobile 6 3/4. Les marchés aux céréales languissaient dans tout le royaume. Le maïs blanc valait 30 s. le jaune 29 s. la farine de Philadelphie et de Baltimore 25 s. 6 d. Canal 23 s. Le bœuf continue à être depreciè, et le porc peu demandé; le jambon et la graisse sont recherchés à des prix à la hausse. Le riz Caroline 19 s. 6 d. Le tabac est ferme à des prix en plein; la térebenthine a haussé 6 d.

Les espèces dans les cavaux de la Banque d'Angleterre ont légèrement diminué. Les consolidés ont de nouveau haussé et se sont clos à 97 3/8. La Banque aura à diminuer encore ses taux d'escompte, car l'argent est très-abondant. Les 6 pour cent américains étaient cotés 105 1/2 à 106.

On croit qu'un changement important aura lieu dans le système monétaire de l'Angleterre avant l'ajournement du Parlement.

Le message du Président des Etats-Unis a été favorablement reçu en Angleterre.

L'assemblée française après avoir discuté l'urgence d'envoyer d'autres troupes à Rio de la Para, a decidé de ne pas faire d'expeditions.

Une proclamation a été lancée contre les clubs et les associations politiques.

Vingt mille hommes de troupes devront rester à Rome, pour protéger le Pape.

QUATRIEME DEPECHE.

New-York, 25 janvier,
Sept heures P. M.

Le coton a haussé d'un demi cent depuis la reception des nouvelles par le *Niagara*, et il n'en est vendu 1,500 balles. La farine et les grains languissent; le porc augmente, et le mess nouveau vaut $11,90, le prime $10. La graisse se maintient; cale Rio 11 1/4; le tabac bien soutenu. Les fonds du gouvernement s'améliorent. Le taux du fret pour le coton a Liverpool est de 3/16 d.

### Chronique Locale.

Facultés d'Allemagne.—Il Koppenburg assure d'avoir acheté cinq livres de coton qu'il avait Xtoit été volées à cette époque.—John Purpy alias Foley et Oliver Olney sont en custody comme voleurs de vin. Le jury a trouvé qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre contre Edouard C. Mahon accusé de vol, et Jas. Ryan accusé d'assaut et batterie.

Une demande de revision du jugement de Jas et Charles Donovan, condamnés à être pendus et mis à mort.

La cour a prononcé en décision l'application de M. J. Wolf contre de Michael Barry, accusé de vol et recu-sation. Le demandeur prie que l'accusé soient en vertu de la plainte qui lui est faite est coupable d'une nouvelle accusation, et que l'accusé soit immédiatement par un juge; cependant, vu que la date allégation tombe d'elle même attendu qu'elle est contre-à-dire pour laquelle il a été accusé.

Le comité a terminé hier son enquête sur la conduite du nommé Johnson qui s'est rendu coupable de meurtre sur la personne de Gerdelli. Il paraît que Gerdelli et Johnson étaient tous deux dans un magasin de boucherie et s'étaient battus ensemble en payant pour le pied sur la gachette. Une seconde enquête a eu lieu sur la mort d'une femme nommée Sarah Ellen Fahey, trouvée noyée dans une barrique d'eau, dans la cour d'une maison située rue ruisseau Bourbon. Plusieurs témoins ont été entendus, mais on n'a pu découvrir encore aucune preuve de culpabilité.

Thomas Smith a été arrêté hier sous accusation d'avoir poignardé un nommé Thomas Joyce, la nuit précédente, à un cafe de la Levee. Le blessé est dangereusement malade.

—Un nommé Antoine Nuccio a été arrêté hier dans la rue immédiate, sous accusation d'avoir contrefait une somme de $5 à Joseph Sella.

Le recorder Baldwin a envoyé hier devant la Cour de District, un nommé Wm O'Connoll, sous accusation de vol.

Walker a été arrêté hier dans la rue municipale, pour avoir vendu des boissons de coton du bateau de St Lawrence, sur Royale


## FEUILLETON.

SUITE DES

### Mémoires d'un Médecin.

*LE COLLIER DE LA REINE.*

**La Jalousie du Cardinal.**

Cependant le cardinal avait vu se succéder trois nuits bien différentes de celles que son imagination lassait revivre sans cesse.

Pas de nouvelles de Jeanne, pas l'espoir d'une entrevue. Le silence mortel après l'agitation de la passion, c'était l'obscurité d'une cave après la joyeuse lumiere du soleil.

Le cardinal s'était bercé d'abord de l'espoir que tout finirait aujourd'hui, et qu'il saurait, avant d'aller se coucher, quelle nature était l'amour qu'on lui témoignait, et, si elle plaisait après l'épreuve comme avant. Sentiment tout à fait masculin, dont la moralité devient une arme à trois tranchans qui blessa bien douloureusement le cardinal lorsqu'elle se retourna contre lui.

En effet, ne voyant rien venir, et s'entendant que le silence, comme dit M. Delille, il craignit, l'infortuné, que cette épreuve ne fut elle-même défavorable à lui-même. De là, une angoisse, une terreur, une inquiétude dont on ne peut avoir d'idée, si l'on n'a souffert de ces névralgies generales, qui font de chaque fibre aboutissant au cœur un serpent de feu, qui se tord et se detend par sa propre volonté.

Ce malaise devint insupportable au cardinal: il envoya dix fois en une demi-journée au domicile de Mme de Lamothe, dit-on à Versailles.

Le dixième courrier lui ramena enfin Jeanne, qui surveillait là-bas Charny et la reine, et s'applaudissait intérieurement de cette importune de cardinal, à laquelle bientôt elle devrait le succès de son entreprise.

Le cardinal, en la voyant, éclata.

—Comment, dit-il, vous vivez avec cette tranquillité! Comment! vous me savez au supplice, et vous qui vous dites mon amie, vous laissez ce supplice aller jusqu'à la mort!

—Eh! monseigneur, répliqua Jeanne, patientez, je vous prie. Ce que je savais à Versailles, je le sais encore bien plus utile que ce que vous savez ici en ce moment.

—On n'a pas plus cruelle a ce point, dit son Excellence, que par l'espoir d'obtenir des nouvelles. Voyons, que dit-on, que fait-on là-bas?

—L'absence est un mal douloureux, soit qu'on en souffre à Paris, soit qu'on le subisse à Versailles.

—Voilà ce qui me charme et je vous en remercie; mais.....

—Mais!

—Des preuves!

—Ah! bon Dieu, s'écria Jeanne, que dites-vous là, monseigneur! des preuves! Qu'est-ce que ce mot! Des preuves!..... Etes-vous dans votre bon sens, monseigneur, pour aller demander à une femme des preuves de ses fautes!

—Je ne demande pas une pièce pour un procès, comtesse; je demande un gage d'amour.

—Il me semble, si elle après avoir regardé son excellence d'une certaine façon, que vous devenez bien exigeant, sinon bien ouvrieux.

—Oh! je sais ce que vous allez me dire,—je sais que je devrais me tenir fort satisfait,—fort honoré,—mais prenez mon cœur par le milieu, comtesse.—Comment accepteriez-vous d'être aimé jeté de côté après avoir eu les apparences de la faveur!

—Vous avez dit les apparences, je crois! répliqua Jeanne du même ton railleur.

—Oh! il est certain que vous pouvez me battre avec impunité, comtesse; il est certain que rien ne m'autorise à me plaindre; mais je me plains.....

—Alors, monseigneur, je ne puis être responsable de votre mécontentement, s'il n'a que des causes frivoles ou s'il n'a pas de causes du tout.

—Comtesse, vous me traitez mal.

—Monseigneur, je répète vos paroles. Je suis votre discussion.

—Inspirez-vous de vous, au lieu de me reprocher mes folies; aidez-moi au lieu de me tourmenter.

—Je ne puis vous aider là où je ne vois rien à faire.

—Vous ne voyez rien à faire! dit le cardinal en appuyant sur chaque mot.

—Rien.

—Eh bien! madame, dit M. de Rohan avec véhémence, tout le monde ne dit peut-être pas à même chose que vous.

—Hélas! monseigneur, nous voici arrivés à la colère, et nous ne nous comprenons plus. Votre Excellence me jardonnera de le lui faire observer.

—En colère! oui.....Votre mauvaise volonté m'y pousse, comtesse.

—Et vous ne calculez pas si c'est de l'injustice?

—Oh! non pas! Si vous ne me serrez plus, c'est parce que vous ne pouvez faire autrement, je le vois bien.

—Vous me jugez bien; pourquoi alors m'accuser!

—Parce que vous devriez me dire toute la vérité, madame.

—La vérité! je vous ai dit celle que je sais.

—Vous ne me dites pas que la reine est une perfide, qu'elle est une coquette, qu'elle pousse les gens à l'adorer, et qu'elle les désespère après.

Jeanne le regarda d'un air surpris.

—Expliquez-vous, dit-elle en tremblant, non de peur, mais de joie.

Et cette belle veine d'entrevoir dans la jalousie du cardinal une issue que la circonstance ne lui eut peut-être pas donnée pour sortir d'une assez difficile position.

—Avouez moi, continua le cardinal, qui ne calculait plus avec sa passion, avouez, je vous en supplie, que la reine refuse de me voir.

—Je ne dit pas cela, monseigneur.

—Avouez que si elle ne me repousse pas de son plein gré, ce que j'espère encore, elle m'évite, pour ne pas alarmer quelqu'autre amant, a qui mes assiduités auront donné l'eveil.

—Ah! monseigneur, s'écria Jeanne d'un ton si merveilleusement mielleux, qu'elle laissait soupçonner bien plus encore qu'elle ne voulait déguiser.

Ecoutez-moi, reprit M. de Rohan, la dernière fois que j'ai vu Sa Majesté, je crois avoir entendu marcher dans le massif.

—Folie.

—Et je dirai tout ce que je soupçonne.

—Ne dites pas un mot de plus, monseigneur, vous offenseriez la reine; et, d'ailleurs, s'il était vrai qu'elle fût assez malheureuse pour craindre la surveillance d'un amant, ce que je ne crois pas, seriez-vous assez injuste pour lui faire un crime du passé qu'elle vous sacrifie?

—Le passé! le passé!..... Voilà un grand mot; mais qui tombe, comtesse, si ce passé est encore le présent et doit être le futur?

—Et! monseigneur; vous me parlez comme à un confident qu'on accuserait d'avoir procuré une mauvaise affaire. Vous soupçons, monseigneur, sont tellement blessans pour la reine, qu'ils finissent par l'être pour moi.

—Ainsi! comtesse, prouvez-moi.....

—Ah! monseigneur, si vous répetez ce mot-là, je prendrai l'injure pour mon compte.

—Enfin!.. m'aime-t-elle un peu?

—Mais il y a une chose simple, monseigneur, c'est d'appeler la reine, en montrant au cardinal sa table et tout ce qu'il l'allait pour écrire. Mettez-vous là et demandez-le lui-même.

Le cardinal saisit avec transport la main de Jeanne:

—Vous lui remettrez ce billet? dit-il.

—Si je ne le lui remettais, qui donc s'en chargerait!

—Et..... vous me promettez une réponse?

—Si vous n'aviez pas de réponse, comment reviendrez-vous à moi pour vous en tenir?

—Oh! à la bonne heure, vous comme je vous aime, comtesse.

—N'est-ce pas, fit-elle avec son fin sourire. Il saisit, prit la plume et commença un billet. Il avait la plume toujours à la main, et cette lettre facile lui coûtait d'autant plus de peine avant de se plaire à lui-même.

—Si vous allez toujours de ce train, dit Jeanne, vous n'arriverez jamais.

—Que dites-vous, comtesse, je me défie de mal tendresse, elle détorde malgré moi; elle fatiguerait peut-être la reine.

—Ah! dit Jeanne avec ironie, si vous lui écriviez en bâtarde gothique, elle lui reportera un billet de diplomate. Cela vous regarde.

—Vous avez raison et vous êtes une vraie femme, courtisé rusée. Tenez, comtesse, pouvoir-je reconnaissance un secret pour vous qui avez le notre?

Elle sourit.

—Le fait est, dit-elle, que vous n'avez que peu de choses à me cacher.

—Lisez plutôt pour mon apaiser, lisez avec vite que j'écrirai, si c'est possible, car mon cœur est brûlant, ma plume va devorer le papier.

Il écrivit, en effet; il écrivit une lettre tellement ardente, tellement folle, tellement pleine de reproches amoureux et de compromettantes protestations que lorsqu'il eut fini, Jeanne, qui savait tout, pensa jusqu'à sa signature, se dit à elle-même:

—Il vient d'écrire ce que je n'eusse osé lui dicter.

Le cardinal relut et dit à Jeanne.

Est-ce bien ainsi?

Si elle vous aime, répliqua la traîtresse, voilà le vrai, demain; maintenant sera-t-elle en repos.

Jusqu'à demain, oui.

Je n'en demande pas plus monseigneur.

Elle prit le billet cacheté, se laissa embrasser sur les yeux par monseigneur, et rentra chez elle versée sûre.

La, déshabillée, rafraîchie, elle se mit à songer.

La situation était telle que depuis le début elle ne l'avait pressée avec autant.

Quelle heure que ce fût, elle irait chez le roi.

Lequel des deux voulait-il mieux choisir pour bouclier? De la reine ou du cardinal?

Cette lettre du cardinal le mettant dans l'impossibilité d'accuser jamais madame de La Motte, ne jouait-elle pas le tout pour le tout de remboursser les sommes dues pour le collier?

En admettant que le cardinal et la reine se vissent, pour s'entendre, comment oseraient-ils perdre Mme de La Motte, dépositaire d'un secret aussi scandaleux?

La reine ne ferait pas d'éclat, et croirait à la haine du cardinal; le cardinal croirait à la coquetterie de la reine; mais le cardinal, s'il y en avait, aurait tout à briser, et Mme de La Motte seulement soupçonnée prendrait ce prétexte pour s'expatrier en réalisant la belle somme d'un million et demi.

Le cardinal saurait bien que Jeanne avait pris ces diamants, la reine le devinerait bien; mais à quoi leur servirait d'divulguer une affaire si entièrement liée à celle du père et des bains de mer?

Seulement, ce n'était pas assez d'une lettre pour établir tout ce système de défense. Le cardinal avait de bonnes plumes, il écrirait sept à huit fois encore.

Quant à la reine, qui sait si, dans ce moment même, elle ne forgeait pas, avec M. de Charny, des armes pour Jeanne de La Motte!

Tant de trouble et de détours épouvantaient, comme par avance, une lutte, et Jeanne échantillait d'avance sa force et son adresse.

D'abord l'échéance, dénonciation des joailliers. La reine allait être à M. de Rohan.

Comment!

Par l'intermise de Jeanne, cela était inévitable. Jeanne prévenait le cardinal et l'invitait à payer. S'il s'y refusait, menace de publier les lettres; il payait.

Le paiement fait, plus de péril. Quant à l'éclat public, résistant à vider la question d'intrigue. Sur ce point, satisfaction absolue. L'honneur d'une reine et d'un prince de l'Eglise, au prix d'un million et demi, c'était trop bon marché. Jeanne devenait une arme à deux tranchans. Les 6 pour cent américains étaient cotés 105 1/2 à 106.

Un seul changement important aura lieu dans le système monétaire de l'Angleterre avant l'ajournement du Parlement.

Le message du Président des Etats-Unis a été favorablement reçu en Angleterre.

L'assemblée française après avoir discuté l'urgence d'envoyer d'autres troupes à Rio de la Para, a decidé de ne pas faire d'expeditions.

Une proclamation a été lancée contre les clubs et les associations politiques.

Vingt mille hommes de troupes devront rester à Rome, pour protéger le Pape.

QUATRIEME DEPECHE.

New-York, 25 janvier,
Sept heures P. M.

Le coton a haussé d'un demi cent depuis la reception des nouvelles par le *Niagara*, et il en est vendu 1,500 balles. La farine et les grains languissent; le porc augmente, et le mess nouveau vaut $11,90, le prime $10. La graisse se maintient; cale Rio 11 1/4; le tabac bien soutenu. Les fonds du gouvernement s'améliorent. Le taux du fret pour le coton a Liverpool est de 3/16 d.


### Chronique Locale.

Facultés d'Allemagne.—Il Koppenburg assure d'avoir acheté cinq livres de coton qu'il avait Xtoit été volées à cette époque.—John Purpy alias Foley et Oliver Olney sont en custody comme voleurs de vin. Le jury a trouvé qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre contre Edouard C. Mahon accusé de vol, et Jas. Ryan accusé d'assaut et batterie.

Une demande de revision du jugement de Jas et Charles Donovan, condamnés à être pendus et mis à mort.

La cour a prononcé en décision l'application de M. J. Wolf contre de Michael Barry, accusé de vol et recu-sation. Le demandeur prie que l'accusé soient en vertu de la plainte qui lui est faite est coupable d'une nouvelle accusation, et que l'accusé soit immédiatement par un juge; cependant, vu que la date allégation tombe d'elle même attendu qu'elle est contre-à-dire pour laquelle il a été accusé.

Le comité a terminé hier son enquête sur la conduite du nommé Johnson qui s'est rendu coupable de meurtre sur la personne de Gerdelli. Il paraît que Gerdelli et Johnson étaient tous deux dans un magasin de boucherie et s'étaient battus ensemble en payant pour le pied sur la gachette. Une seconde enquête a eu lieu sur la mort d'une femme nommée Sarah Ellen Fahey, trouvée noyée dans une barrique d'eau, dans la cour d'une maison située rue ruisseau Bourbon. Plusieurs témoins ont été entendus, mais on n'a pu découvrir encore aucune preuve de culpabilité.

Thomas Smith a été arrêté hier sous accusation d'avoir poignardé un nommé Thomas Joyce, la nuit précédente, à un cafe de la Levee. Le blessé est dangereusement malade.

—Un nommé Antoine Nuccio a été arrêté hier dans la rue immédiate, sous accusation d'avoir contrefait une somme de $5 à Joseph Sella.

Le recorder Baldwin a envoyé hier devant la Cour de District, un nommé Wm O'Connoll, sous accusation de vol.

Walker a été arrêté hier dans la rue municipale, pour avoir vendu des boissons de coton du bateau de St Lawrence, sur Royale

## COMMERCIAL.

LUNDI SOIR, 28 JANVIER 1850.

Les arrivées Niagara n'étaient point parvenus en ville aujourd'hui comme on l'espérait, les affaires de coton se sont ressenties du contretemps et les ventes de la journée n'ont été que de 2,800 balles.

Le mauvais temps qui a régné a exercé son influence habituelle sur les affaires; le marche au sucre est à la stagnation; les ventes du premier article se sont élevées à 150 boucauts et celles du deuxième à 400 barils, aux cours de samedi.

Le marché à la farine et au maïs sont très plats et les provisions sont peu demandées.

Le change est le même.

Le fret est lourd.

### Banque de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1850.

La direction de cette institution a déclaré aujourd'hui un dividende de cinq pour cent sur les profits du dernier semestre, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à dater de lundi, 4 février prochain.

AUSSI—Un dividende de DIX POUR CENT sur le surplus des bénéfices payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, à dater de mercredi, 1er mai prochain.

29 jan R M. DAVIS, Caissier

MME. MAUGEY,
ACCOUCHEUSE DE PARIS ET DE LA N.-ORLEANS,
*Encoignure Bourbon et Ste-Anne,*

A l'honneur d'informer les Dames qu'elles sont de disposer des logements pour recevoir les personnes qui voudraient faire leurs couches chez elle. Les nombreux succès obtenus par Mme Maugey dans le traitement des maladies spéciales aux femmes, l'ont décidée à ouvrir son cabinet de consultation de 1 h à 3 h. de l'après-midi.

La discrétion la plus grande et une guérison certaine sont assurées aux malades. 16oct

### AUX PLANTEURS SUCRIERS.

UNE personne, qui a acquis une grande expérience en qualité de planteur sucrier à la Jamaïque et qui possède à fond l'art de distiller désire trouver à s'engager pour diriger une plantation sucrière en Louisiane, avec la certitude de passer les douces matières nécessaires à la distillation. Les meilleures références peuvent être données et exigées. S'adresser à M; boîte M No 7, à la poste de la Nouvelle-Orléans. 31déc—oct15ev

### LISTE MARITIME,

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPEDIES.—

Navire Geo Washington, Shaw, pr New-York.
Barque J B De Wolf, Eskarte, pr Liverpool.
Howland, Lovett, pr Boston.
Brick Martina, Holmguist, pr Gottenburg.
Sarah W Cushing, Keating, pr New-York.
Patrick Henry, Rewee, pr New-York.
Reveille, Sleeper, pr Baltimore.
Goelette Negociant, Watte, pr la Havane.
Jane Elizabeth, Goodspeed, pr Brazos.

—ARRIVES.—

Steamship Palmetto, Smith, de Galveston.
Goelette Geo E Preston, Geekers, de Camden.
Jonathan Belly, Mosman, de Wilmington.

—STEAMERS.—

Alvarado, Wilson, de Lafourche.
Iberia, Dalman, de Grand Ecore.
Ariel, Hinkley, de Baton Rouge.
Mary Foley, Dalferce, de Lafourche.
Meteor No 3, Fauscett, des Attakapas.
Winfield Scott, Linney, de Cincinnati.
Saranak, McIntyre, de Pittsburg.
Princess No 3, Holmes, de Rodney.
Magnolia, Thomasson, de Vicksburg.
Duchess, Wade, de Cincinnati.
Ben West, Conley, de St Louis.
De Ha, Hall, de Cincinnati.
Rio Grande, Gordon, des Opelousas.
D B Warby, Kercheval, de Monigomery.

TELEGRAPHE D'ALGIERS.
(Transmis à l'*Abeille* par le Télégraphe.)

Passe Sud-Ouest, 28 janvier 1850.

Hier soir, nous avons ressenti ici, un fort coup de vent. La cheminée du Le Noto a été emportée, et le navire Lagrange a été jete sur la côte ainsi qu'un autre navire.

Le vent continue à souffler violemment et la pluie tombe par torrents.

### LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.

Niagara, pour Boston.....le 12 Janvier

D'AMERIQUE.

Niagara, de Boston.....le 6 Février


☞ Le navire HUDSON, capitaine White, de New-York, est en déchargement vis à vis la rue St-Joseph. Les consignataires sont invités à faire recevoir leurs marchandises, et les conduire elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

28 jv J. W. FENTON & Co,
Encoig. Magasins et Lafayette.

### DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme actif et intelligent, parlant et écrivant le français et l'espagnol, désirerait trouver immédiatement un emploi quelconque. Il est très bien soigner les chevaux et serait disposé à prendre un emploi de palfrenier ou conducteur de voiture dans une maison.

S'adresser à la lettre P. au bureau de ce journal.
29 janv

### HOTEL DE MONTEREY
A MONTEREY (MEXIQUE.)

LES voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de HOTEL DE MONTEREY. La propriétaire de cet établissement n'a rien négligé pour en faire un séjour agreable à ses pensionnaires. Les chambres sont commodes et parfaitement aérées, et la table est servie de façon à satisfaire toutes les exigences des gourmets.

29 janv—6Février

A LOUER — La maison encoignure Natchez et Tchoupitoulas, au-dessus du pharmacien.

Cette maison est toute meublée. S'adresser sur les lieux.
H. BONNABEL.
29 janv

DANS le magasin de la Douane, et à vendre par le soussigné,
42 paniers de champagne.
50 do Kirsh Suisse, de la marque Perand, ayant droit au drawback.
29jan 103, rue Royale

*GIQUEL & JAMINON,*
No. 6, rue de Chartres,

VIENNENT de recevoir par le navire Radius, du Havre, et le steamer Ohio, de New-York, les articles suivants, qu'ils offrent en vente à très bas prix:

Jaconet français de Osier et Duffus, à 25c.
Barèges d'Indiennes, 25 et 37 1/2c
Mousselines brodées à bordure, à volonté.
do, broderies et carreaux à volonté et nouveau
Rideaux en mousseline brodée riches.
Lenon et Brise supérieure à moitié prix.
Toile à drap vrai cretonne, 6/4 à 12c.
Cravattes avec nœuds couverts
Gants de peau blanc et couleur.
Bas pour dames, fantaisie et entaisie
Chemisettes en filet en coton pour hommes.
Mouchoirs fantaisie dames, brodées, rayées et carreaux.
Bretagne et plaide superfine.
Mouchoirs de poche superfine.
Soieries unies et foulards à 75c. la verge.
Damasses et soutie pour table.
Toile de Bretagne blanches.
Gants de peau et de soie de toutes couleurs
Jaconets velours soie de toutes couleurs
Rubans de velours et de satin de toutes couleurs
Mouchoirs de laine noires et demi deuil.
Peluche, crappe blanc et couleurs.
Toile du Nord pour les indépendants à enfants
Coutil et blanc et couleur.
Cols en vitres unies avec et sans mains brodées
Bonnets unies, fantaisie, ajustés et mousselines de laine noires.
Toile à calegons et à lit d'oreillers.
Coton à coudre, aiguilles, galons, boutons et autre, eau de Cologne supérieure, savons, épingles Anglaises. Un grand assortiment de fournitures pour les tailleuses &c. &c.
29 jv 3m

*Vente du prix courant, sans retarde.*

MESSIEURS SOUTHMAYD & Co, étant sur le point de liquider leur magasin de Chartres, No. 50, offrent pendant le mois courant, toutes leurs marchandises au prix courant exact. Leurs nouveaux, laissés pour compte, nouveautés, organdis, toiles d'Irlande pour chemises, toile fraise, Crase pour draps,—tout est mis au prix de vente et sera vendu au comptant et sans deduction.

E. VALMONT & Co,
50, rue du Canal, entre les rues Chartres et Valette
29 jv 2p

EN déchargement du navire Arendal de Bordeaux:
160 barriques Vin rouge Mont Ferrand, 54 do do St Julien, Avenan, Château Peé, Haut Brion, Pauillac, 19 demi barriques Vin rouge Canau Fez et Avenan, 100 do barriques Vin blanc, Haut Sauterne, 540 caisses Vin rouge, St Estèphe, Margaux et La Rose, 36 demi barriques Vin blanc Haut Sauterne, 50 caisses Vin rouge, 25 sacs do do, 50 do Abaynth, 25 do Kirsch, 25 do Fruits à l'eau de vie, 6 do de 72 pots mustarde, 10 do Prunes sechées, 10 do Figues au jus, 12 do Sardines (grandes boites, demi et quarts), 100 paniers Bouteilles à Vin, vides 500 caisses do. do. balles Bouchons, 12 caisses Vin blanc, Sauterne et Haut Sauterne; 24 do Fruits au vinaigre, 10 do Cerises à l'eau de vie, 6 do Truffes, Pieds Poie et Champignons, 80 paniers Champagne.

A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.
29 janv 17 et 19, rue St Louis.

EN MAGASIN.—3,500 caisses vin rouge, divers marques, 600 do quinine supérieure, 65 barriques Rhum Martinique, 10 do Cantenac, 6 demi barriques do, 10 barils vinaigre de vin blanc, 6 barriques vin rouge de bouteille 16 quarts-paires cognac J. J. F. & Co., 36 do E. F., 30 demi barriques de pipe do marque de l'Aigle, 4 caisses papier français à regastrer, 6 balles papier à regastrer, 15 demi-pipes vieux Genièvre de la Fonnine de Hollande, marque de la Fonnine de Pin.

A vendre par FIO DE FUENTES & CO.,
29 janv 29, rue Chartres

VENANT d'arriver par le navire Bengal, de Bordeaux.—28 huitièmes pipes cognac La Rochelle, 60 caisses St-Estèphe Médoc, 10 demi-barriques vin rouge, 20 barriques vin St Capran, 9 barriques Haut-Barsac, 30 barriques vin rouge Queyriac, 20 do do St-Emilion, 60 do 1re Cote de Bourg, 60 do Montferrand, 200 caisses vin de Barsac, 300 caisses do Julien, 12 caisses madère, 10 do absinthe, 3 do contenant 24 douzaines peau de veau, à vendre par

FIO DE FUENTES & CO.,
29 janv 22, Vieille Levée.

TABAC DE LA HAVANE — Venant d'arriver par le brick Tit, de la Havane